



MUNICIPALITE DE SONVILIER

Place du Collège 1 2615 Sonvilier

FAC – 29 août 2025

DEGÂTS AU PATRIMOINE COMMUNAL

Si la fête nationale du 1^{er} août est une manifestation festive, le respect des biens d'autrui reste de mise.

Il a été constaté que des feux d'artifices ont été tirés volontairement contre les fenêtres de la halle de gymnastique. Les fautifs ont même laissé les traces de leur délit sur place. Le Conseil communal est heureux de constater que le bâtiment n'a pas été la proie des flammes, le danger était réel si un feu d'artifice avait pénétré dans la halle.

Les coûts des réparations ne sont pas encore chiffrés mais seront certainement élevés au vu du nombre d'impacts et de la gravité de ceux-ci.

Ces faits sont répréhensibles et une plainte sera déposée. Les autorités regrettent infiniment de constater que le respect des biens publics est si peu important. Les responsables des dégâts ont la possibilité de se dénoncer auprès de Mme Rosemarie Jeanneret.

Sonvilier, le 29 août 2025

MUNICIPALITE DE SONVILIER